

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Informations à afficher	Affichages recommandés
<p>Numéros utiles et d'urgence (médecin, pompiers, gendarmerie, SAMU, centre anti – poison, enfance maltraitée, direction départementale, préfecture...)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Consignes en cas d'incendie et plan d'évacuation o Interdiction de fumer o Récépissé de déclaration de l'accueil ou du séjour o Tout document se référant aux activités et aux objectifs pédagogiques o Tableaux des horaires et des congés du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> o Convention internationale des droits de l'enfant o Lutte contre les discriminations <ul style="list-style-type: none"> • S'informer par téléphone : 09 69 39 00 00 • Sur le site Internet www.defenseurdesdroits.fr o Le projet éducatif de l'organisateur o Les menus o Document SDJES « déclaration d'événement grave »

Numéros obligatoires

Les numéros de service d'urgence	Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
Allô Enfance maltraitée : 119	<p>Adresse : Cité Administrative 20 quai Hippolyte Rossignol - 77010 Melun Cedex</p> <p>Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h</p> <p>Standard du SDJES : Tel : 01 81 74 35 93 Courriel : ce.sdjes77.acm@ac-creteil.fr</p> <p>Référente ACM : Ambre CONDORELLI : 01 81 74 36 02</p> <p>Gestionnaires administratives : Mme GERMANY : 01 81 74 36 07 Mme MENDY : 01 81 74 36 08</p>
Centre Antipoison : 01 40 05 48 48	
SOS Médecin : 0825 56 77 00	
	

Attention : NUMÉRO DE PERMANENCE

En cas de problème en dehors des heures d'ouverture, il convient de nous adresser un courriel à l'adresse ci-dessous, en relatant l'incident, et en mentionnant de manière très précise vos coordonnées et le numéro de récépissé de la déclaration de votre séjour.

ce.sdjes77.acm@ac-creteil.fr

06 11 52 31 55